



À la prod, SUD Énergie, c'est 13 sections  
UPTI (thermique à flamme), UP sud ouest (hydraulique), Dampierre,  
Penly, Belleville, Bugey, Blayais, Cattenom, Saint Laurent, UTO, DPI-UNIE,  
ULM (AMT), CERAP (GDF-SUEZ / ENDEL)

N°5 début d'année 2011

## HARO SUR LE HARCÈLEMENT ET LE SILENCE COMPLICE.

**2,6 Millions d'euros** : c'est ce que touche Henri Proglia chaque année ( 1,6 de salaire EDF et 1 million d'€ de retraite Veolia.). Effectivement, selon Le Parisien, la retraite Veolia serait supérieure à 1 million d'euros. Elle se composerait de sa retraite Sécu-Agirc-Arrco qui avoisinerait les 90.000 euros par an, et de trois retraites «maisons»: une retraite à cotisations définies et deux retraites chapeaux.

**1,1 %** : c'est l'augmentation du SNB accordée par les employeurs des IEG pour 2011

**291%** c'est l'augmentation de la rémunération du directeur d'EDF SA qui est passée de 549 660 € à 1 600 000 € entre 2005 et 2010 ( qui a dit que le pouvoir d'achat baisse pour les agents EDF? )

**13%**, c'est l'augmentation du nombre de CDD présents à EDF SA entre 2008 et 2009

**4%** c'est l'augmentation du nombre d'heures d'absences pour maladie de 2008 à 2009

**en 2000**: Chiffre d'affaires: 34,4 milliards d'Euros  
Charges de personnel: 7.39 milliards d'Euros  
(dans les charges il y a absolument tout)  
**rapport charges de personnel/ca 21%**  
**en 2009**: chiffre d'affaires: 66.34 milliards d'Euros  
charges de personnel: 11,45 milliards d'Euros  
**rapport charges de personnel/ca 17%**

**Les charges de personnel sont donc en baisse de 4% sur 10 ans ce qui représente 2.65 milliards d'EUROS pour l'année 2009**

**ce montant représente pour chaque salarié du groupe 16 500 euros en 2009**

**les 2,65 milliards d'Euros représentent à peu près le montant des dividendes versés aux actionnaires en 2009**



Condamné par la loi et le règlement intérieur de chaque site, le harcèlement moral ou sexuel existe pourtant.

Si le harcèlement sexuel reste un sujet extrêmement difficile, car très pénible pour les victimes, le harcèlement moral, lui, a pignon sur rue.

Bien souvent exercé par des managers, il bénéficie d'une omerta impénétrable, car justement ce sont des managers. Le harceleur est mis en place par la Direction, qui ne le désavoue jamais, car c'est son choix. À partir de ce moment, on pourrait croire que les dirigeants cautionnent ce fait. Nous serions en droit de nous demander si c'est volontaire.

Le personnel est alors confronté à une souffrance d'autant plus grande. Déjà victime de reproches, brimades et persécutions qui pourraient sembler anodines de l'extérieur, le harcelé vit encore plus mal le DENI rencontré face aux Directions lorsqu'il ose aller se plaindre et rendre compte de sa situation.

La souffrance au travail est une réalité dans notre entreprise, plus que jamais. Il est temps que des décisions soient prises pour sortir enfin les victimes de leur « emprisonnement ».

Si le mot « emprisonnement » peut sembler fort, rien n'est comparable aux maux que l'on ressent lorsque l'on est victime d'un harceleur (se);

La conséquence du harcèlement moral est avant tout une pathologie de la solitude, de l'isolement, qui renforce la souffrance.

Les effets du harcèlement moral se répercutent également sur la vie sociale et familiale... une vraie descente aux enfers !

Quelle ironie ensuite de devoir demander sa mutation ou son changement de service alors qu'on n'a rien fait et que le (la) coupable est protégé(e) par les non-dits et l'immobilisme de la Direction.

Les choses doivent changer, pas seulement par des déclarations de bonnes intentions et des commissions qui n'existent que parce qu'elles sont rendues obligatoires par la loi.

Chère (e)s collègues, le silence ne doit plus régner sur ces agissements. Vous êtes victimes de harcèlement, témoins de ces faits ? Ne restez plus silencieux et aidez-nous à faire cesser ces actes intolérables, condamnables. Nous ne devons pas attendre de faire face aux mêmes événements que chez France Télécom.

Nous travaillons chaque jour pour gagner notre vie, pas pour y subir tout et n'importe quoi.

**RÉAGISSEZ, PARLEZ ! Contactez nous, nous vous aiderons en vous apportant écoute, conseils et soutien.**



## SUD Énergie

demande aux dirigeants de ne plus fermer les yeux sur le harcèlement

## RAPPELEZ-VOUS DE NORDINE LICENCIÉ POUR AVOIR DIT NON

Cela fait maintenant un an que Nordine a été licencié pour fait de grève, et que René-Michel et Yann ont fait une grève de la faim pour dénoncer cela.

Et cela fait un an que Nordine enchaîne les CDD, sans avoir pu être jugé par une instance indépendante de la Direction : les prud'hommes, initialement prévus en septembre dernier, sont reportés fin février, car il faut avoir épuisé les recours internes :

- appel devant la commission secondaire (qui a eu lieu en mai dernier) - commission de discipline composée des mêmes membres que celle qui l'avait initialement "jugé coupable", et qui a confirmé son jugement (tous les représentants des salariés ont voté contre la sanction, et tous les représentants de la direction, majoritaires dans l'instance, ont voté pour).

- recours devant la commission supérieure nationale, avec d'autres représentants, mais toujours une majorité de représentants de la Direction ... autant dire qu'il n'y a rien à en attendre. Devant le juge des prud'hommes, en septembre dernier, pour demander le report, la direction a annoncé qu'elle avait perdu le dossier de Nordine et que cette commission ne pourrait se tenir avant juin 2011 ! (pendant ce temps, évidemment l'entreprise ne verse aucune astreinte, aucun dédommagement pour Nordine). Le juge a tranché pour un report en février

Pour Nordine, même s'il ne baisse pas les bras, c'est évidemment assez dur, moralement, mais aussi financièrement.

Nous proposons donc de lui apporter un soutien financier.

Si vous voulez y contribuer, vous pouvez adresser un chèque à l'ordre de "Solidarité Nordine", et l'adresser à :

René-Michel Millambourg  
26 rue Émile Lepeu  
75 011 Paris

**Merci d'avance**



# PVA

## Prime V éritablement A ntisociale.....suite



Ce que SUD ÉNERGIE dénonçait en 2008 se vérifie aujourd'hui : Cette prime devait être attribuée en plus de tout ce qui existait auparavant en terme de rémunération (dixit la direction). Les promesses n'engagent que ceux qui les font...

Plusieurs agents du CNPE de Penly du GCT (gestion contrat de travail), passés à la direction des services partagés ( DSP), présents physiquement sur le site de Penly, se voient refuser le versement d'une prime d'arrêt de tranche ( 200 € égale pour tous) sous prétexte qu'ils perçoivent maintenant la PVA , contrairement aux agents du CNPE.

Pourtant, lors du changement de direction (CNPE vers DSP) une convention tripartite a été signée par ces deux directions et l'agent : l'agent conserve les primes versées pour les bons résultats du site.

La réclamation a été portée par les délégués du personnel à plusieurs reprises et officiellement en réunion DP, nous attendons toujours une réponse (différée). Cette PVA est donc bien versée au détriment d'autres rémunérations comme nous le présagions. Celles et ceux qui croient encore que cette prime est un « plus » sur leur salaire se trompent. Ce n'est qu'un véritable outil de management, un formidable moyen de casser les collectifs de travail et de développer encore un peu plus les comportements individualistes.



**Philippe Billard, salarié ENDEL/GDF/SUEZ, 22 ans d'irradiations en centrales nucléaires EDF et écarté de celles-ci pour avoir dénoncé et s' être opposé au dictat du lobbying du nucléaire témoigne :**

Les salariés de la sous-traitance supportent 80 % de toutes les expositions portant atteinte à leur santé, tant mentale que physique en centrale nucléaire. C'est-à-dire qu'EDF sous-traite les risques à des entreprises extérieures qui, elles, d'un commun accord avec EDF feront supporter ces risques à leurs salariés.

Alors, une question se pose, pourquoi sous-traiter les risques ?

La réponse coule de source : EDF s'échappe de sa responsabilité devant les tribunaux quand les malades ou les familles des malades demandent des comptes, évite toutes poursuites et applique un principe interne, le fameux REX. Le REX, Retour d'EXpérience. Les poursuites judiciaires des malades et familles de malades de l'amiante sont ce REX qu'EDF et ses alliées, entreprises sous-traitantes mettant à disposition la "viande", tentent à chaque passation de marchés, à chaque activité, à chaque publicité, à chaque communication de diluer de faire disparaître.

Chaque passation de marché tire les conditions de travail vers le bas créant ainsi un dégoût du salarié pour le nucléaire. ce dégoût recherché, le fera tôt ou tard partir ou l'écartera du nucléaire. Il travaillera dans d'autres industries et aura d'autres expositions et c'est cette multiplicité d'expositions dans une multiplicité d'entreprises qui fera qu'il ne pourra jamais avoir un responsable de la maladie professionnelle qui le rongera. Il aura été sous-traité toute sa vie professionnelle, donc sans responsable.

**SUD ÉNERGIE revendique des augmentations conséquentes (300 euros) et égales pour tous sur le salaire de base.**

**Et dénonce ce mode de rémunération « récompense » individuel que nos directions voudraient développer et généraliser au détriment de revalorisations de salaires pérennes.**

EDF et ses alliées créent un turn-over des salariés de la sous-traitance pour échapper à leur RESPONSABILITÉ.

EDF et ses alliés ne donnent pas le même suivi médical entre agents salariés EDF et salariés de la sous-traitance du nucléaire qui supportent 80 % de tous les risques .

Pour citer un exemple, la centrale de Paluel emploie 3 médecins du travail pour effectuer le suivi médical de 1200 salariés agents EDF quand le médecin des entreprises extérieures lui, à la charge du suivi d'environ 400 salariés du nucléaire et 3300 d'autres industries.

Les médecins du travail EDF font de la prévention pour les salariés EDF, ont les dossiers médicaux sur le site de la centrale de Paluel, reçoivent sur place et les salariés qu'ils suivent sont sédentaires, c'est-à-dire que leurs conditions de travail sont locales, sur le site de la centrale de paluel.

Pour les salariés sous-traitants, leur médecin est à l'extérieur, n'a pas de local sur le site de la centrale et les salariés sont nomades, leurs conditions de travail sont différentes d'une centrale à l'autre. Pour autant, leur médecin du travail ne pourra pas, pour ces raisons, effectuer la prévention qui lui incombe. Les salariés de la sous-traitance sont nomades, leur médecin du travail est quant à lui sédentaire et un périmètre d'action local lui est attribué. Trouvez l'erreur.

Chaque salarié EDF partant en inactivité à un suivi médical postprofessionnel et une fiche d'exposition lui est remise.

Un salarié de la sous-traitance n'a rien.

Je ne vous redirais pas pourquoi on efface les traces du côté EDF et alliées, vous le comprendrez mieux maintenant.

Un deuxième but de la sous-traitance est de casser le collectif du travail qui régulièrement se construit autour des syndicats.

Je peux citer mon cas, je suis représentant du personnel, ayant pour premiers buts la prévention des risques, la préservation de la santé, pour une agence d'environ 300 salariés dispatchés sur toutes les centrales de France quand un représentant du personnel EDF exerce la même activité sur la centrale sur laquelle il travaille lui et ses collègues. Aucun moyen, tant financier que matériel, pour effectuer cette prévention des risques n'est fournie par EDF et ses alliées aux représentants du personnel des salariés de la sous-traitance. Toutefois, un grand merci aux organisations syndicales EDF pour l'accueil et la mise à disposition de leurs locaux et matériels aux représentants du personnel et aux personnels sous-traitants. La lutte s'organise à la base.

Une question me turlupine, pourquoi dans une région où six réacteurs nucléaires fonctionnent et où un septième est à venir (de la volonté du lobbying du nucléaire, l'EPR) un risque particulier sur les risques ionisants n'a-t-il été pris en compte par le PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ AU TRAVAIL DE HAUTE-NORMANDIE adopté au comité régional de prévention des risques professionnels du 23 janvier 2010 alors que nous y trouvons les risques routiers et chimiques.

Alors, en tant qu'administrateur CGT de l'institut de médecine de Fécamp, j'ai posé cette question du pourquoi de la non-prise en compte des risques ionisants sur la santé des exposés.

La réponse est que cela dépend de l'état. En quelque sorte, secret défense...

Je tiens juste à rappeler que les pollueurs d'hier, amiante et chimie, lobbying de leur époque ont fait de la même façon, faire taire les risques liés aux expositions et leurs cohortes de souffrance aux exposés, faire ancrer dans la tête du public et des travailleurs que d'être exposés à un cancérigène à un taux savamment calculé par eux n'est pas dangereux pour la santé.

Devra-t-on attendre de pleurer nos morts pour agir ?

Pour ma part et pour celle de certains travailleurs du nucléaire, nous n'attendons pas et incitons toutes celles et tous ceux souhaitant se battre à rejoindre les organisations syndicales et aussi à rejoindre l'association SANTÉ/SOUS-TRAITANCE joignable par le mail : [philippe.billard@yahoo.fr](mailto:philippe.billard@yahoo.fr) et le site : [www.sst-nucleaire-chimie.org](http://www.sst-nucleaire-chimie.org)

**67 ans <sup>1/2</sup> c'est l'âge de départ à la retraite à taux plein**

## EPR

2014, c'est l'année de prévision démarrage de l'EPR au lieu de 2012 .

1 milliard d'euros c'est la prévision de dépassement du cout de l'EPR de Flamanville.

70 € c'est le prix de production estimé du MWh EPR provisoirement, contre un attendu de 46 €.

## Économie

**selon médiapart:** les responsables politiques (CDU) du Land du Bade-Wurtemberg ont entamé des négociations secrètes avec EDF pour lui racheter sa participation dans EnBW, troisième groupe d'électricité allemand. Un accord aurait été trouvé : EDF accepterait de céder les 45,01% du capital qu'il détient dans le groupe allemand pour 4,7 milliards d'euros, ce qui représenterait une prime de 17% par rapport aux derniers cours de Bourse.

**1/4 de la production,** c'est la part de production d'électricité déjà payée par les Français, cédée aux intérêts privés au passage de la loi NOME, passée dans l'indifférence générale.

## UN MOUTON



**Adhérer à SUD,  
c'est refuser d'y  
ressembler**

**SUD ÉNERGIE revendique la ré-internalisation de toutes les activités.**

**Un statut au moins équivalent à celui des IEG devrait s'appliquer à tous.**

# RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DANS LES IEG

À EDF SA SUD Énergie obtient globalement 3,09% des voix, ce qui marque une très nette progression par rapport aux élections de 2007, et la fait apparaître comme une organisation syndicale à part entière, devant la CFTC, même si elle est encore loin du seuil de représentativité (10%).

SUD Énergie gagne sa représentativité sur 2 nouveaux sites d'EDF : les centrales nucléaires du Bugey et de Dampierre. Cela porte à 6 le nombre de sites où SUD-Energie est représentatif (Centrales nucléaires de Belleville, Bugey, Dampierre, Penly, EDF R&D, Guyane).

La faiblesse apparente du résultat global est avant tout liée au fait que SUD Énergie a présenté des listes sur un nombre d'unités encore limité, et sur certains collèges seulement.

Dans les unités et les collèges où nous avons pu présenter des listes, on distingue plusieurs cas :

1) **des unités où les sections et les équipes sont très récentes, où le périmètre du CE couvre de très nombreux sites**, et où il a donc extrêmement difficile de faire campagne d'autant plus que la communication par mail nous a été interdite jusqu'au dernier mois : les résultats tournent **autour de 3%, sauf à l'UPTI (thermique à flamme) où les résultats sont de 10,89 % en maîtrise (unique liste présentée) et de 7,39 % au total.**

*Ex : d'EDF Commerce (des centaines de sites), l'UP Sud Ouest (également une multitude de sites), ULM, UTO (moins de sites, mais une présente toute nouvelle) :*

2) **des unités avec des sections SUD Énergie encore récentes et petites, mais qui ont déjà eu le temps d'agir : les résultats se situent au moins à 10%** dans les collèges où une liste est présentée.

*Ex. : Cattenom, St Laurent, Bugey*

3) **des unités où les sections SUD Énergie fonctionnent depuis plusieurs années, avec des équipes qui ont eu le temps de se renforcer : les résultats se situent entre 20 et 30%** dans les collèges où une liste est présentée, et même parfois bien au-delà.

*Ex : Guyane, Penly, Belleville, R&D. C'est également le cas de Dampierre, qui malgré une existence récente, dispose déjà d'une section importante.*

*Nb : Cela est vrai pour les collèges Exécution et Maîtrise, les scores restant faibles dans les rares collèges-cadres où nous présentons des listes (à l'exception de la R&D).*

*La tête de groupe, malgré une existence relativement ancienne, se situe à 11,5% dans le collège le plus élevé, du fait d'un corps électoral particulier et d'un renouvellement récent des équipes syndicales).*

**Ces résultats montrent donc un réel potentiel de développement pour SUD-Energie.** Ils montrent que le nom de SUD ne suffit pas à lui seul à faire un score significatif, mais lorsque les sections syndicales ont le temps d'agir, elles obtiennent de bons, voire de très bons résultats.

Ces résultats montrent également les effets d'un seuil de représentativité fixé à 10% : l'accès des nouvelles organisations syndicales comme la nôtre à la représentativité nationale est extrêmement difficile puisqu'il faut pouvoir présenter des listes presque partout à la fois.

**À GDF Suez, SUD-Energie renforce ses implantations historiques : les résultats sont très bons à Elengy, Storengy et à la CPCU :**

- à Elengy, SUD Énergie obtient 20,8% sur l'ensemble des terminaux méthaniers, malgré une présence récente sur les terminaux de FOS et gagne sa représentativité (aux dernières élections, nous obtenions un score équivalent sur Montoire et étions absents à FOS).

- À Storengy, SUD-Energie fait 8% en moyenne sur l'ensemble des stockages souterrains alors que nous ne sommes implantés que dans la région Centre).

- À la CPCU, SUD-Energie dépasse les 20% ; en progression de 5% par rapport aux dernières élections.

- À GRT, les résultats restent très faibles (une seule liste a été présentée sur la région de Lyon).

- **À ERDF et GRDF, la difficulté est encore accrue par un découpage en CE par « portefeuilles »** (réseau électrique, réseau gaz, client fournisseur, etc.) **couvrant un périmètre géographique immense** : comme pour EDF Commerce, il est très difficile pour des syndicats encore récents et disposant de moyens très faibles (temps de détachement très limités, pas d'accès à la messagerie ...) de se faire connaître et d'agir sur l'ensemble du périmètre.

suite aux élections, **SUD ÉNERGIE** a contacté les autres fédérations syndicales de l'énergie.

**Nous sommes encore écartés de toute inter-fédérale.**

**Ces même fédérations utilisent pourtant le logo de SOLIDAIRES en ignorant SUD.**

Construisons ensemble un syndicalisme **S**olidaire **U**nitaire et **D**émocratique



Fédération des syndicats SUD Énergie. 144 boulevard de la Vilette 75019 PARIS

contacts:

Anne Debregeas 06.83.55.10.47 anne.debregeas@edf.fr

Bruno Bernard 06.35.72.35.20.40 bruno-p.bernard@edf.fr

Jérôme Schmitt 06.01.83.93.16 jerome.schmitt@sudenergie.com

